



Direction de l'Aviation Civile  
Grand-Duché de Luxembourg

## INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

### Aeromedical examiners / Aeromedical centres Examineurs aéromédicaux / Centres aéromédicaux

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of certification of aeromedical examiners and aeromedical centres.

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées à l'agrément des examinateurs aéromédicaux et des centres aéromédicaux.

#### Identity and contact details of the controller

##### **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel.: 00352 247 74900  
E-Mail: [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)

#### Identité et coordonnées du responsable de traitement

##### **Direction de l'Aviation Civile (DAC)**

4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel. : 00352 247 74900  
E-Mail : [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)

#### Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of the certification of aeromedical examiners and aeromedical centres.

#### Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de l'agrément des examinateurs aéromédicaux et des centres aéromédicaux.

The legal bases for this processing are the following:

- Commission Regulation (EU) No 1178/2011 of 3 November 2011 laying down technical requirements and administrative procedures related to civil aviation aircrew pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council,
- Commission Regulation (EU) 2015/340 of 20 February 2015 laying down technical requirements and administrative procedures relating to air traffic controllers' licences and certificates pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the

Les bases juridiques pour ce traitement sont :

- Règlement (UE) n° 1178/2011 de la Commission du 3 novembre 2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil,
- Règlement (UE) 2015/340 de la Commission du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du

Council, amending Commission Implementing Regulation (EU) No 923/2012 and repealing Commission Regulation (EU) No 805/2011.

Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) n° 805/2011 de la Commission.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Personal data are accessible and processed by the DAC Licencing Office.

The DAC publishes on its website a list of all certified aeromedical examiners with their names and contact details.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Bureau des licences de la DAC.

La DAC établit une liste des examinateurs aéromédicaux qui est publiée sur le site de la DAC et tenue à jour, reprenant le nom et les données de contact.

Transfer to a third country or international organisation

No personal data is transferred to a third country or an international organisation.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Period for which personal data will be stored

Personal data are stored for a maximum period of 5 years after the end of validity of the certificate.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée maximale de 5 ans après la fin de validité de l'agrément.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Right to withdraw consent at any time

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Droit de retirer le consentement à tout moment

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to be certified as aeromedical examiner or aeromedical centre. Failure to provide these data will prevent this certification.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l’exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d’une non-fourniture de ces données

L’exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d’obtenir la délivrance de l’agrément d’examinateur aéromédical ou de centre aéromédical. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à la délivrance de cet agrément.

Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

